

Frères et sœurs : une relation de parenté au cœur des enjeux de nomination de l'enfant à la naissance.

Bernadette Tillard

► **To cite this version:**

Bernadette Tillard. Frères et sœurs : une relation de parenté au cœur des enjeux de nomination de l'enfant à la naissance.. *Revista Italiana di Educazione Familiare*, 2011, 1, pp.83-98. <halshs-00751847>

HAL Id: halshs-00751847

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00751847>

Submitted on 14 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frères et sœurs : une relation de parenté au cœur des enjeux de la nomination de l'enfant à la naissance

Bernadette Tillard

“La dénomination fonde l'identité de l'individu, assure son intégration au sein de la société, concourt à la détermination et à la définition de la personnalité, tant singulière que sociale”.

Françoise Zonabend, 1991.

Les frères, les sœurs et la naissance

Comment appréhender les relations entre frères et sœurs que les anthropologues désignent par le terme « germanité » au cours d'un travail sur la naissance, sinon en regardant comment les parents en parlent dans ce contexte particulier de l'arrivée d'un enfant dans la fratrie. Les manifestations de la germanité à l'occasion de la naissance sont de nature variée. L'illustration de cette germanité est tantôt symbolique, tantôt concrète.

Les germains sont les frères et sœurs des parents du nouveau-né qui apportent leur soutien, informent, proposent leurs services en tant que parrain ou marraine. À travers les échanges concrets réalisés autour des besoins de nouveau-né (vêtement, berceau...) et l'attention portée aux enfants plus âgés durant le séjour de la mère à la maternité, les relations des parents avec leurs propres frères et sœurs connaissent une recrudescence à l'occasion de la naissance.

Les germains, ce sont aussi les frères et sœurs des enfants nouveau-nés, leurs aînés dont la mère, durant son séjour en maternité, évoque l'existence. Elle parle de leur naissance, du lieu où ils demeurent durant son séjour en milieu hospitalier, du manque qu'elle ressent durant cette

séparation, de leur venue en visite, des signes qu'ils émettent pour accueillir le nouveau-né.

La germanité enfin est une des relations de parenté. Elle est étroitement intriquée avec la filiation et l'alliance. Cette relation structurant la famille est prise en compte par les parents au moment d'une naissance. Ils la gèrent de manière symbolique à travers les choix des parrain et marraine et la nomination.

L'attention des parents à l'égard des enfants s'accompagne, le plus souvent, du souci de promouvoir l'harmonie et la collaboration entre germains. Parfois, dans leurs propos, ils tentent de distinguer les germains entre eux, d'individualiser les germains les uns par rapport aux autres en évoquant les circonstances particulières de chaque naissance, de l'attention au rang de naissance au sein de la fratrie et aux différences entre garçons et filles. Au contraire, à d'autres moments, ils tentent de donner aux germains, des attributs identiques... comme si malgré l'âge croissant des parents au cours des engendremens successifs, le temps n'avait pas d'emprise sur l'activité de procréation et d'éducation, comme si aussi, n'insistant pas sur les potentiels distincts, ils espéraient gommer les différences entre leurs enfants. Or, les enfants d'une même fratrie ne reçoivent jamais tout à fait la même éducation. On pourrait aller jusqu'à dire qu'ils ne connaissent pas les mêmes parents en raison de l'évolution des parents au cours des années : évolution en âge du père et de la mère, éducation modifiée en fonction de l'expérience acquise avec les aînés, ou tenant compte de la présence de ceux-ci auprès des cadets.

La nature des relations familiales et en particulier des relations frères-sœurs va s'exprimer autour de deux pôles observables autour de *l'événement naissance*. Il s'agit des notions de **différences entre germains** et de **traitement égalitaire des frères et sœurs**. Cette double polarité sera examinée ci-dessous au travers des prénoms et du nom de famille attribués à la naissance de l'enfant.

Auparavant, voici quelques informations sur la recherche ethnographique ayant permis de recueillir les informations présentées.

Méthodologie : La préparation de la naissance dans le quartier de Lille-Moulins

L'objectif de cette recherche ethnographique menée dans le quartier populaire de Lille-Moulins entre 1992 et 2000 était de décrire comment les familles d'un quartier populaire de la ville de Lille préparaient la

naissance de l'enfant de sa conception au retour à domicile après le séjour en maternité.

L'étude a porté sur soixante-quinze femmes interviewées à trois moments différents : durant la grossesse, pendant le séjour en service de suites de couches, puis à domicile trois mois plus tard (Tillard, 2002). Après le travail de DEA achevé en 1993, ces rencontres se sont déroulées en plusieurs phases de 1995 à 1999. Les différents moments de ces rencontres ont permis de créer des occasions d'observation participante, tant au domicile des familles qu'en milieu hospitalier où elles étaient rencontrées pendant la grossesse et en service de suites de couches. Avec deux d'entre elles, des relations ont été établies de manière plus durable. Elles se sont poursuivies au-delà de ces trois rencontres, permettant de prolonger un dialogue avec un petit nombre d'informatrices privilégiées faisant partie de leur entourage. Si le terrain permettait d'aborder de nombreuses questions relatives au mode de vie l'exploration ethnographique portait essentiellement sur deux axes :

- la conjugaison entre la préparation familiale de la naissance et son suivi médico-social (Tillard, 2002, 2004, 2005)
- la préparation de la naissance et l'accueil de l'enfant en rapport avec la nomination de l'enfant. (Tillard, 2001, 2002).

Deux points caractérisent les parents de notre étude et les différencient de la situation moyenne observable chez les parents donnant naissance à un enfant en France: la précarité économique et le jeune âge de la mère. (Tillard, 2007)

Différences entre germains

Une première question qui se pose à propos des frères et sœurs, est celle de savoir ce qui est dit de leurs différences. Malgré une vision égalitaire des enfants dans la fratrie, existe-t-il des éléments qui marquent des différences entre frères et sœurs ?

Sexe des enfants de la fratrie

Avoir la paire

Une première différence s'impose : il y a des fratries de garçons, des fratries de filles et des fratries de garçons et de filles. Voilà bien une évidence...

Cependant, cette soumission à l'ordre biologique n'a jamais empêché les humains d'espérer en infléchir le cours, de maîtriser le processus ou plus modestement d'émettre des souhaits dans un sens ou dans un autre.

En Occident, et à Lille-Moulins également, les couples souhaitent avoir garçon(s) et fille(s), on recherche « *la paire* ». L'idéal est réalisé quand la fratrie de deux enfants comprend un garçon et une fille... un frère et une sœur. Pour atteindre cet objectif, certains vont accepter de donner naissance à de nombreux enfants. D'autres, moins ambitieux vont préférer arrêter de procréer après avoir eu deux ou trois enfants du même sexe.

Transmission des prénoms spécifique à chaque sexe

Parfois, la manière de nommer est spécifique à chacun des sexes. La manière de procéder pour le premier garçon et la première fille est reproduite pour les germains du même sexe dans la fratrie.

Dans le cas suivant, la mère a choisi les prénoms usuels. Le nom du père biologique a été transmis. Les parrains et marraines sont recrutés en lignée maternelle. Les garçons reçoivent en plus de leur prénom usuel le prénom de leur père et de leur grand-père maternel. Les filles quant à elles reçoivent chacune le prénom de leurs grand-mères paternelle et maternelle. Le changement de géniteur pour le 5^e enfant n'a pas modifié la méthode adoptée. Cette illustration montre le double mouvement de différence et de ressemblance. Différence entre les sexes, ressemblance entre les germains du même sexe.

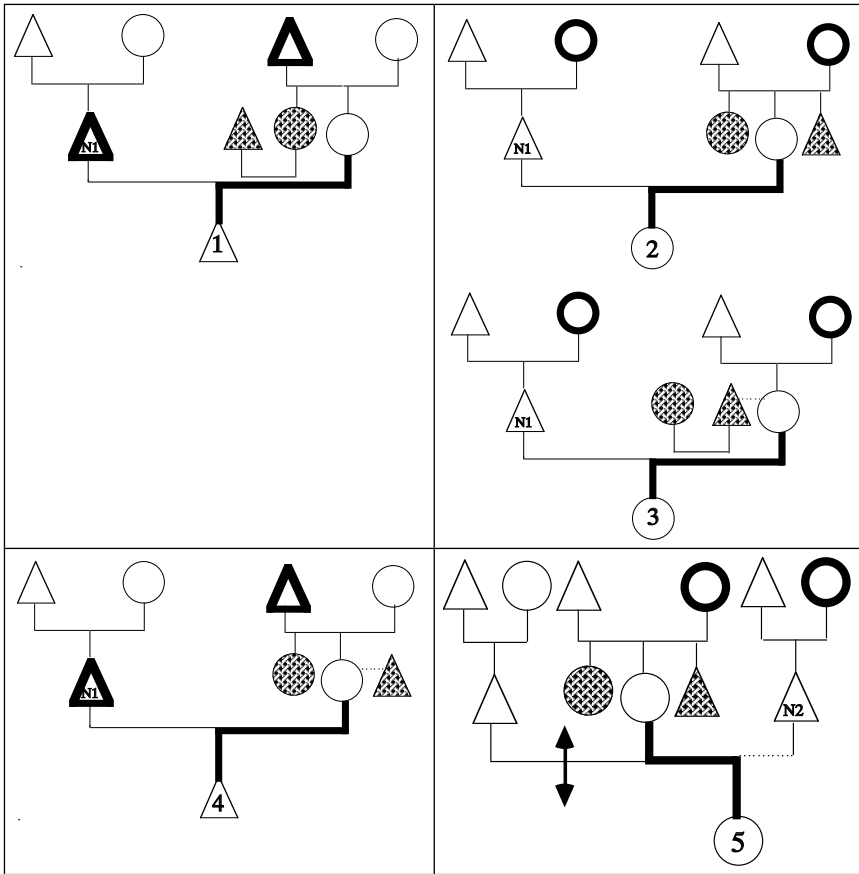
Sexe et rang

La combinaison des différences de rang et de sexe et l'existence d'attitudes différentes à l'égard des filles et des garçons se traduit par l'emploi d'expressions telles que « *je suis l'aînée des filles* » qui, bien qu'étant imprécise quant au rang de la personne dans la fratrie, n'en reflète pas moins une place singulière vis-à-vis des parents.









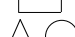
Rang des enfants de la fratrie

Rang et ordre d'accès au baptême

Malgré tous les efforts de traitement égalitaire des germains, des éléments traduisent parfois une hiérarchie entre frères et sœurs en mention-



Signification des symboles utilisés :

-  Parrain
-  Marraine
-  Prénom accolé au prénom usuel
-  Fils aîné
-  Nom de famille de l'enfant
-  Choix du prénom
-  Lien amical
-  Couple marié
-  Couple non marié

nant une importance accordée à l'ordre des naissances. Ainsi, Christine explique qu'elle souhaite faire baptiser le nouveau-né (troisième de la fratrie), mais que le deuxième enfant de la fratrie ne l'est pas et qu'en conséquence, il est impensable de célébrer le baptême du dernier. Cet exemple où le traitement égalitaire des enfants serait respecté si chacun d'eux recevait le baptême est mis en péril, car la coutume n'a pas été respectée à l'occasion de la précédente naissance. Ce qui serait envisageable pour elle, c'est de faire une fête pour les deux baptêmes célébrés le même jour. Mais voilà que la paroisse ne veut plus proposer le baptême des « grands » enfants sans une démarche de catéchèse préalable. Voici donc la mère face à une exigence qui dépasse l'investissement spirituel qu'elle souhaite pour cet événement... le baptême n'aura pas lieu. Le traitement égalitaire des cadets sera respecté, mais en revanche, l'aîné aura été gratifié d'une fête qui n'aura pas eu lieu pour les puînés.

Connaissance du rang de naissance

Souvent l'attitude identique des parents vis-à-vis de chaque enfant est comprise, au point que les enfants des grandes fratries ont du mal à préciser leur rang de naissance. Sans doute, faut-il entendre aussi dans cette connaissance approximative du rang de naissance, l'absence d'enjeu dans la détermination exacte de ce rang ? En dehors du chercheur en sciences sociales, qui s'intéresse à ce genre de question ? Pour ces personnes qui déclinent leur identité, leur date et lieu de naissance, leur adresse dans des multiples lieux, à la mairie, à la caisse d'allocation familiale, à la poste, pour leur dossier à la maternité ou ailleurs... voilà une question inhabituelle...

Une difficulté de situation existe pour V., la jeune sœur de C. qui ne sait pas comment elle se situe parmi les treize frères et sœurs. Elle identifie qui est son père et connaît la paternité des autres enfants. Par ce moyen, elle est capable de préciser qu'elle fait partie des cinq derniers enfants. C. plus âgée que V. et présente dans la chambre, intervient pour préciser la place de sa cadette. En effet, C., quatrième enfant, s'est occupée de sa jeune sœur quand elle était bébé. Aussi se souvient-elle du décalage d'âge entre elles deux et de l'ordre d'arrivée des bébés de sa mère.

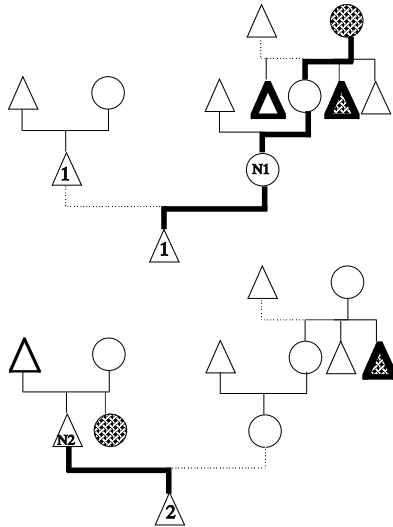
Évolution maternelle et rang de naissance

L'installation progressive de la femme dans un double statut féminin et maternel a souvent pour conséquence des traitements différents

entre les aînés et les cadets. En effet, la cohabitation du couple va être le signe d'une accession de la femme à un statut féminin de concubine ou d'épouse. Cette cohabitation étant parfois précédée d'une période durant laquelle elle vit seule ou tout au moins, officiellement sans compagnon, mais avec un ou deux enfants, remplissant déjà auprès d'eux son rôle de mère.

Quand la mère entre par étapes successives et disjointes dans sa vie de compagne et de mère, si les aînés n'ont pas été reconnus par un père au moment de leur naissance, lorsque survient la naissance des cadets, le statut des aînés n'est généralement pas modifié, contrairement aux évolutions démographiques observées ces dernières années en France. En effet, lorsque la mère rencontre un second partenaire et entreprend avec lui une vie commune, les aînés sont souvent « acceptés » par leur beau-père, sans toutefois que la reconnaissance concrète s'officialise, même en l'absence de filiation paternelle. L'évolution dans le temps du statut féminin de la mère, se traduit alors par des modes de filiation différents suivant le rang dans la fratrie. La situation inverse se produit parfois après la rupture d'un couple. On observe alors une filiation bilatérale pour les aînés, unilatérale pour les cadets.

Sur le diagramme ci-dessous, nous pouvons constater que l'aîné est inscrit en lignée maternelle, tandis que le cadet, dont le père vit en concubinage avec la mère possède un arbre généalogique plus symétrique. L'inscription généalogique des deux demi-frères est différente en raison de la nature différente des couples auxquels leur mère a participé.



Un point de repère non illustré sur le schéma est donné à l'aîné afin qu'il identifie son père nourricier. En effet, il porte, en plus de son prénom usuel, le prénom usuel du concubin de la mère (N2), bien que celui-ci n'ait pas reconnu l'enfant. Concubin actuel de la mère, rencontré au cours de la première grossesse, N2 joue le rôle de père auprès de l'enfant depuis sa naissance. À l'état civil, son prénom a été ajouté au prénom usuel, cependant N2 n'a pas reconnu officiellement l'enfant de sa compagne.

Père(s) et rang dans la fratrie

Comme le montre l'exemple du paragraphe précédent, les destins des enfants sont parfois différents en raison de la place occupée par l'homme qui les a engendrés auprès de la mère. Ceci est d'autant plus déterminant que la mère n'est pas reconnue apte à élever ses enfants par les travailleurs sociaux. Le mode de vie de l'enfant sera alors lié à la place du père et à sa validation par le juge des enfants.

Ainsi en est-il de trois enfants d'une mère toxicomane, dépendante vis-à-vis de l'héroïne. Le premier compagnon de la mère n'a plus de lien avec elle. La fillette a été placée par les services départementaux auprès d'une nourrice agréée. La cadette, qui fut placée avec sa sœur, est maintenant à la garde du père biologique et de sa famille. Le troisième enfant (second compagnon) est lui aussi à la garde de la famille paternelle. Ces deux cadets sont donc gardés par le père avec l'aide de la grand-mère paternelle. L'attitude du père, bien qu'il n'ait pas reconnu les enfants, a cependant été déterminante dans les décisions rendues par la justice.

Le géniteur de l'aînée, perdu de vue par la mère, fait de cette enfant, une fillette confiée à l'aide sociale à l'enfance. La présence du second compagnon de la mère et l'existence d'un support familial permet aux deux cadets de vivre dans la famille du géniteur, malgré l'absence de filiation établie lors de chacune des deux naissances.

Traitement égalitaire des germains

Les efforts pour préserver un traitement égalitaire des germains, n'empêchent nullement les frères et les sœurs d'être différents. Les parents présentent néanmoins les éléments qu'ils mettent en œuvre pour ne pas accroître les différences par leur éducation.

Une seconde question s'impose en raison des recompositions familiales. Qu'est-ce que les frères et sœurs, demi-frères et demi-sœurs ont

en commun ? Se reconnaître un patrimoine commun est un préalable à l'idée d'un partage de ce patrimoine ou d'un héritage transmis à chacun. En anthropologie, la relation de parenté entre frères et sœurs est souvent évoquée à propos de la transmission de l'héritage. Qu'en est-il du patrimoine commun aux enfants nés dans des familles qui ne possèdent pas de biens matériels à transmettre ? Cette question est une variante liée à celle autrefois très présente dans les rapports frères-sœurs, encore actuelle dans les familles possédant un patrimoine : Qu'est-ce que les frères et sœurs sont amenés à partager ? Comment le partage est-il effectué ?

Traitement égalitaire et soins

La nourriture

Frères et sœurs reçoivent le même type de nourriture à la naissance. Si la mère a allaité l'aîné, elle donne le sein aux cadets. Même si la durée d'allaitement varie, vers une prolongation ou un raccourcissement, l'expérience tentée une fois et jugée positive est reproduite pour les autres enfants. En revanche, si l'allaitement s'est soldé par un échec pour l'aîné, aucune tentative n'est risquée pour les enfants suivants.

Le souci d'apporter la même nourriture aux enfants s'accompagne d'une inquiétude de la mère lorsque la marque de lait en biberon proposé par la maternité a été modifiée entre la naissance de deux enfants. De même les changements de méthodes d'alimentation apportent leur lot de doutes...

« Non, madame, il n'y a plus de chauffe-biberon, maintenant on donne le lait à température ambiante ! C'est fini, ça ! Il ne faut plus vous embêter à faire chauffer le lait. C'est bien mieux comme ça... »

Qui croire ? Que faire ? Si les méthodes changent, qui nous dit que celle-ci est la bonne ? N'aurai-je pas été une bonne mère pour l'aîné ? Et si la méthode antérieure était meilleure... ? Si simplement la nouvelle méthode facilitait le travail des soignants et non la santé du bébé ? Que faire ? Ces questions surgissent pour beaucoup de femmes qui ne sont pas dans le vent du progrès, qui n'ont pas de lien avec la vie professionnelle où les méthodes sont elles-mêmes sans cesse remises en question... Le statut de ces femmes de milieu populaire, travaillant à l'entretien du ménage et à l'éducation des enfants, a été implicitement dévalorisé par le grand nombre de celles n'ayant pas choisi cette situation, mais s'y trouvant contrainte par la crise de l'emploi ou les nécessités d'une fa-

mille nombreuse. Elles ont, d'une certaine manière, été placées à l'écart de l'évolution féminine par rapport au travail salarié. Aussi, chacune de ces petites modifications de la vie en service de suites de couches leur montrent les décalages entre elles et la mode du moment, entre ce qui leur a été transmis et ce qui est actuellement préconisé.

Les soins au cordon

Le même phénomène se produit à propos des méthodes de soins du cordon ombilical

« Ici, on met la pince avec le morceau de cordon, et on met une compresse, ils ne mettent que la compresse, c'est tout ! Mais pour moi, c'est le sixième, on a toujours mis une bande, tout le temps ; le cordon part au bout de huit jours ! »

Forte de l'expérience antérieure, cette femme imposera de conserver la même méthode que pour les aînés...

Comment ne pas constater que les deux points sur lesquels portent les litiges concernant méthodes transmises antérieurement et méthodes prescrites aujourd'hui portent sur deux sujets très importants du point de vue symbolique ? Le cordon ombilical signe la séparation des corps, corps maternel et corps du nouveau-né tandis que la nourriture de l'enfant montre sa dépendance vis-à-vis de la mère.

Le lieu de naissance

Un autre point commun donné par les parents aux enfants est le lieu de naissance. Les parents expriment leur regret de ne pas poursuivre cette habitude lors du déménagement de la maternité Salengro à l'hôpital Jeanne de Flandre. La plupart des parents attachés à cette notion de lieu de naissance commun aux frères et sœurs sont eux-mêmes nés dans la maternité Salengro, y ont vu naître leurs cadets puis les enfants de leurs germains... Bref, il y a un lieu où chacun est passé de l'état de fœtus à l'état de nouveau-né, de l'état de fils et fille à l'état de père et mère, de mère à grand-mère, de fils unique à aîné, de petit dernier à grand frère...

« Toute la famille vient ici. »,

« Oui, on connaît les lieux et puis c'est tout près. »

Ce qui concerne donc les frères et sœurs dépasse largement la seule germanité et s'inscrit dans la symbolique d'un lieu des passages.

Des événements interviennent cependant dans l'histoire familiale et conduisent les parents à changer de maternité. Ainsi, en cas de décès périnatal, les parents avaient coutume de changer de maternité. Deux maternités du centre hospitalier régional existaient en début d'enquête (maternité Salengro et maternité du pavillon Olivier). Lorsqu'un décès survenait dans l'une, les parents s'adressaient à l'autre maternité, à l'occasion d'une naissance ultérieure. Dans le cadre du regroupement des deux maternités, les parents semblent revenir dans la maternité malgré cette expérience douloureuse. L'accompagnement des décès périnataux mis en place à la maternité est sans doute ici validé.

D'autre part, le changement de partenaire influence également ce recours à un établissement différent du premier lieu expérimenté au profit du recours à une maternité où la famille du conjoint a ses habitudes. Ainsi en est-il d'une jeune femme d'origine algérienne ayant donné naissance à un bébé à la maternité du pavillon Olivier. Lorsqu'une histoire d'amour avec un autre homme dont la famille est originaire de Casablanca l'amène à se marier avec lui et à envisager de procréer, la famille de ce dernier lui conseille la maternité Salengro. La jeune femme, bien que satisfaite des soins reçus lors de la naissance de l'aîné, accepte de s'adresser à cet autre établissement pour lequel sa belle-famille marque une préférence. Nouvelle histoire, nouvel enfant, nouvel établissement accueillant la mère. Peut-être faut-il voir également dans ce changement de maternité une preuve d'allégeance à l'égard de la belle-famille auprès de laquelle l'expérience antérieure d'un enfantement avec un premier concubin ne semble pas être un argument positif compte-tenu de l'importance accordée dans la culture maghrébine au mariage et à la virginité.

Ainsi, la recherche d'un traitement identique des enfants quant à l'alimentation, les soins de puériculture et le lieu de naissance s'accommode des changements intervenus dans les services hospitaliers mais également des différents événements familiaux.

Traitement égalitaire et homonymie

Des prénoms de consonances semblables...

Dans un domaine où s'exerce le choix des parents, on remarque le même souci, souvent exprimé, d'offrir aux enfants des potentialités équivalentes. Ainsi dans le choix des prénoms, les parents recherchent-ils des consonances semblables, des racines proches, des prénoms possédant à

la fois une version masculine et féminine... le choix des prénoms se fait alors dans le sens du rapprochement des germains.

Sophie vient de donner naissance à son cinquième enfant. Les trois premiers-nés sont des filles. Elles portent des prénoms qui se terminent par la même lettre (a) et possèdent chacun un masculin et un féminin (François / Françoise). Ensuite pour les garçons, elle a choisi des prénoms de garçons qui sont le masculin des prénoms de ses filles aînées. Elle explique que c'est important de faire participer les enfants plus âgés aux naissances, et que ses filles sont flattées d'avoir un petit frère qui porte un prénom qui est proche du leur.

Monique attendait un garçon lorsque je l'ai rencontrée. Les prénoms de ses deux premières filles sont des prénoms possédant la même lettre initiale et la même terminaison en « a ». Le prénom masculin choisi durant la grossesse pour son sixième enfant était celui de Sébastien mais, lors de la rencontre après la naissance, je constate que l'enfant s'appelle Martial. « J'avais pensé à Sébastien mais ça ne plaisait pas aux enfants... alors j'ai dit, " il faut décider " et quand je suis arrivée à la maternité, on n'avait toujours rien décidé, et il a fallu que je lui donne un nom... alors j'ai dit Martial. En plus ça suit avec les autres, Martin, Marcel, Marcelin et Martial... comme ça, il n'y aura pas de jaloux. Marcelin devait déjà s'appeler Martial... et au dernier moment on m'a dit " Et bien, ! pourquoi tu ne l'appelles pas Marcelin ? " J'ai bien aimé. Mais là, je ne cherche plus, c'est terminé. »

Dans ce cas, le changement des prénoms afin de préserver l'anonymat ne rend pas compte d'un autre aspect du choix des prénoms déjà envisagé au chapitre de la filiation : les prénoms sont puisés dans les prénoms américains connus d'après les médias et les feuilletons télévisés.

Des prénoms transmis dans la fratrie

Tantôt le prénom usuel des aînés est repris et accolé au prénom usuel des cadets, tantôt les parents laissent les aînés choisir le prénom des cadets. Dans les deux cas, un lien particulier est recherché entre les enfants de la fratrie.

Prénom usuel des aînés attribué aux cadets

Josette a eu un garçon vers dix-huit ans. À cette époque, elle vivait chez sa mère. Elle a choisi le prénom usuel du nouveau-né auquel elle a accolé celui du grand-père paternel de l'enfant. Elle a vécu encore

trois ans chez sa mère. Ensuite, elle s'est mise en ménage avec le père de l'enfant, mais dès les premiers mois, des disputes fréquentes du couple survenaient autour des problèmes de consommation d'alcool et Josette renvoyait son compagnon chez la belle-mère à chaque épisode d'enivrement. Trois filles sont nées de cette cohabitation épisodique. Ces filles portent toutes les trois un prénom choisi par la mère ainsi que le prénom de leur grand-mère maternelle et de leur mère.

Deux autres particularités rendent compte des liens entre germains. L'aîné, un garçon, porte un prénom qui est le masculin du prénom qui a été attribué à la troisième. Le prénom de l'aîné a également été donné au cinquième enfant, issu d'une seconde union, comme second prénom à l'état civil.

La troisième fille a reçu comme autre prénom, le prénom de la deuxième, tandis que la quatrième recevait le prénom de la troisième et de la deuxième fille. Cet ensemble de liens se résume par les nominations suivante :

- 1 Louis Lucien Poutre
- 2 Cécile Laure Josette Poutre
- 3 Louise Cécile Laure Josette Poutre
- 4 Hélène Louise Cécile Laure Josette Poutre
- 5 Étienne Louis Poutre

Tous les cinq portent le nom de famille de la mère. On remarque sur le schéma qu'il y a une circulation des prénoms entre personnes du sexe féminin et un autre entre personnes du sexe masculin. Il existe cependant une passerelle entre ces deux modes de transmission : le prénom masculin de l'aîné transmis dans sa forme féminine à la troisième de la fratrie.

Dans le cas des familles « monoparentales » exposé ci-dessus, la relation est à sens unique, mais il s'agit d'un bien attribué en commun à deux ou plusieurs germains par la mère. À l'intérieur du groupe des germains, Adrien et Adrienne sont rapprochés l'un de l'autre, sont concernés par la même racine. Seuls le rang dans la fratrie et le sexe des germains maintiennent une différence entre eux, mais ils ont reçu à part entière ce prénom.

Les trois exemples de recherche d'une proximité entre germains au moyen du prénom (Sophie, Monique et Josette) s'inscrivent dans un contexte plus large d'une femme vivant seule et donnant son nom de famille à ses enfants. Il semble que, dans ce contexte, la relation entre germains est mise en avant, comme s'il s'agissait de contrebalancer les relations de filiation et d'alliance qui ne sont que partiellement établies.

Choix du prénom délégué aux frères et sœurs

On peut également rapprocher le mode de nomination où il existe transmission d'un même prénom dans la fratrie ou choix de prénoms de consonances voisines ou de mêmes racines d'un autre usage qui consiste à déléguer aux aînés, le choix du prénom usuel des cadets.

O. explique qu'après avoir hésité entre deux prénoms de la culture d'origine du père, les parents ont laissé le choix ultime à l'aînée qui a souhaité que ce soit le prénom qui possède une première syllabe identique à son propre prénom. La mère pense que c'est un bon choix et que cela aidera l'aînée à accepter la cadette. Elle souligne que cela est nécessaire, car la fillette et le bébé partageront la même chambre.

La désignation du prénom du nouveau-né par les aînés usage est très répandu parmi les grandes fratries maghrébines. En effet, dans ces familles les premiers reçoivent des prénoms choisis par le ou les parents tandis que les prénoms des benjamins sont déterminés par les aînés. Ceci semble être une autre manière d'impliquer les frères dans la vie du groupe de germains.

Cependant dans le cas de ces familles maghrébines, on peut considérer que la relation est à sens unique et se situe à l'intérieur même du groupe de frères et sœurs, c'est-à-dire que la détermination du prénom est faite par un aîné pour un benjamin, contrairement aux cas de familles monoparentales où la mère intervient dans le choix. Ainsi, Mohamed, premier garçon de la fratrie possède un lien privilégié avec Karim (quatrième enfant) et Sarah (la sixième), car il est l'auteur de leur prénom. Le père déléguant son pouvoir de nomination, permet à son fils d'affirmer un lien, voire peut-être une forme d'autorité vis-à-vis des cadets.

Les exemples de nominations partiellement semblables reçues par des germains ne peuvent manquer de nous rappeler le paradoxe de la langue française. En effet, en français, l'identité d'un individu désigne ce qui le différencie d'autrui. Cependant le terme « identité » désigne également deux termes égaux, c'est-à-dire semblable. Cette réflexion est explicitée par Paul Ricœur dans *Soi-même comme un autre* (Ricœur, 1990).

Dans une société égalitaire où les frères et sœurs tiennent lieu de réseau privilégié d'entraide, cette assise symbolique de nominations semblables et de nominations par les aînés incite les enfants quel que soit leur rang de naissance à considérer, comme dans la tragédie grecque, chacun de leur germain comme « un autre soi-même ».

Cette égalité entre les frères et sœurs, cultivée au travers des soins et de la nomination est considérée par les parents comme une réussite dès lors que les germains entretiennent des relations familiales d'entraide et qu'ils s'associent dans des festivités centrées par les parents.

Conclusion

Pour définir la parentalité, Esther Goody se pose deux questions essentielles : « Quelles sont **les tâches essentielles** qui doivent être menées à bien **pour produire un nouveau membre de la société**, pour l'élever et faire en sorte qu'il puisse y assumer les rôles d'un adulte? **Que doivent faire les parents?** » (Goody, 1982, p. 6). Elle énumère alors cinq tâches : « Procréer et engendrer ; Nommer et établir le statut de l'enfant dans la société civile et la parenté ; Remplir un ensemble de tâches quotidiennes (élever, nourrir et protéger) ; Assurer une formation ; Être tuteur de l'enfant jusqu'à l'âge adulte » (Goody, 1982, p. 8). Cet article s'intéresse plus particulièrement à la seconde tâche qui incombe aux parents « Nommer et établir le statut de l'enfant dans la société civile et la parenté ». Il examine comment l'ensemble des noms attribués à l'enfant lui attribue une place dans la famille nucléaire et la famille élargie. Claude Lévi-Strauss (1962) désignait trois fonctions remplies par la nomination : identifier, signifier et classer. Plus particulièrement comment cet article considère comment les parents identifient l'enfant comme être unique, mais en même temps l'inscrivent symboliquement dans le groupe familial et plus particulièrement dans la fratrie. Les données présentées montrent une certaine ambivalence entre l'intégration du nouveau-né dans un groupe et la désignation de ses particularités. Cette ambivalence est retrouvée par d'autres auteurs ayant travaillé sur les noms avec le même appareil théorique de l'anthropologie sociale (Vernier, 1999) ou avec une perspective de psychologie du développement (Josse & Robin, 1990).

Il apparaît que la relation entre germains à l'occasion de la nomination du nouveau-né ne peut être considérée isolément et qu'il est nécessaire de prendre en considération simultanément les deux autres relations de parenté que sont la filiation (relation parents-enfants) et l'alliance (relation entre conjoints). En effet, les exemples présentés montrent que lorsque les relations de filiation et d'alliance sont moins affirmées, la germanité est mise en avant par la mère ou les parents, pour venir au secours de la cohésion familiale. Les situations d'homonymie ou de proximité d'origine culturelle ou encore des sonorités des pré-

noms relèvent du registre du symbolique et tentent alors de consolider la relation entre frères et sœurs, anticipant sur les relations concrètes d'entraide nécessaires à la vie quotidienne de familles modestes.

Références bibliographiques

- Goody E. (1982): *Parenthood and social reproduction. Fostering and occupational roles in West Africa*, Cambridge University Press.
- Josse D., Robin M. (1990): La prénomination des jumeaux: effet de couple, effet de mode? *Enfance*, 44, 3, pp. 251-261.
- Lévi-Strauss C. (1962): *La Pensée sauvage*, Paris: Plon.
- Tillard B. (2007): Marginalité ou stigmatisation ? Etude ethnographique sur la naissance en milieu urbain, *Tsantsa*, n. 12, pp. 11-22.
- Tillard B. (2005): L'anticipation de la naissance. Suivi médico-social et évolution du regard sur le fœtus et les parents. In: G. Bergonnier-Dupuy, *L'enfant acteur et/ou sujet au sein de la famille*, Ramonville Saint-Agne: Erès, pp. 139-148.
- Tillard B. (2004): Le placenta: entre oubli familial et investissement médical, *Face à Face*, n. 6 [www.ssd.u-bordeaux2.fr/faf].
- Tillard B. (2002): *Des Familles face à la naissance*, Paris: L'Harmattan.
- Tillard B. (2001): Filiation et nomination de l'enfant à la naissance, *Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, 34, 1, pp. 85-109.
- Vernier B. (1999): *Le Visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris: PUF.
- Zonabend F. (1991): Nom. In: Bonte P., Izard M., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris: PUF, pp. 508-509.